



Distr. générale
19 avril 2022

Français
Original : anglais

**Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité
de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance**
Stockholm, 2 et 3 juin 2022

Dialogue de haut niveau 1 : Réfléchir au besoin urgent d’agir en faveur d’une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous

Note d’information du secrétariat

I. À propos des dialogues de haut niveau

1. Stockholm+50, la réunion internationale célébrant le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement tenue à Stockholm en juin 1972, est à la fois une commémoration et une occasion de prendre des mesures audacieuses et de se mobiliser. Elle offre un cadre favorable à la réflexion et à la création de liens ainsi qu’à l’accélération et à l’intensification des actions en faveur d’un avenir meilleur et prospère sur une planète saine pour toutes et tous.
2. L’importance d’une planète en bonne santé pour le progrès et la prospérité de l’humanité est soulignée dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et a été mise en évidence par la crise continue engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Une planète dégradée restreint le bien-être et la prospérité, créant ainsi des obstacles à la construction d’un avenir meilleur. La note de cadrage intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »¹ donne un aperçu du défi mondial que représente la quête d’une planète en bonne santé et des possibilités d’exprimer un engagement renouvelé lors de la réunion internationale.
3. Les dialogues de haut niveau de Stockholm+50 visent à engager les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et les industriels, les organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunes, de femmes, de peuples autochtones et de communautés locales ou rurales, ainsi que les autres parties prenantes concernées dans un échange d’idées sur les possibilités de surmonter les obstacles à la mise en œuvre, de relier entre elles les actions menées et de créer de nouvelles voies de changement intergénérationnelles pour atteindre les objectifs de développement durable.
4. La présente note d’information rend compte des débats de la première série de réunions de groupes de travail informels tenues en mars 2022 et des interventions des États Membres ainsi que des grands groupes et des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour l’environnement lors de la réunion préparatoire de Stockholm+50, qui a eu lieu le 28 mars 2022 à New York, sous l’égide de l’Assemblée générale. Les principaux messages ressortant de cette réunion préparatoire qui intéressent les trois dialogues de haut niveau comprennent la nécessité de mettre l’accent sur la participation des groupes

¹ A/CONF.238/3.

de jeunes et d'accorder une place centrale à l'équité intergénérationnelle dans les résultats potentiels de la réunion internationale.

5. Le dialogue de haut niveau 1, dont le thème est « Réfléchir au besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous », porte sur le besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et prospère pour toutes et tous, où les aspirations des personnes peuvent être réalisées et où leurs droits sont respectés.

II. Contexte

6. Plusieurs réunions et conférences multilatérales importantes se sont tenues ou se tiendront en 2022, notamment la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP@50) ; la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 intitulé « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » (Conférence des Nations Unies sur les océans) ; et le Sommet sur la transformation de l'éducation. Les gouvernements, les organisations et le secteur privé ont annoncé la mise en place de nombreuses autres initiatives contribuant à la protection de l'environnement, telles que la Charte sur les plastiques dans les océans, l'Alliance mondiale pour les océans et la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples. Stockholm+50 n'a pas pour but de répéter les discussions menées dans le cadre de ces initiatives ni de revoir les engagements existants, mais plutôt de créer une dynamique et des alliances permettant d'agir plus rapidement à l'échelle nécessaire pour tenir ces engagements.

7. Tout le monde doit s'atteler d'urgence à la lutte contre les crises liées au climat et à la biodiversité, en évitant de prendre des mesures qui favoriseront la pollution et les comportements ayant un effet néfaste sur l'environnement. Les habitats et écosystèmes clefs, tels que les forêts et les prairies, continuent d'être exploités ou détruits à un rythme très soutenu pour les besoins de l'extraction de ressources naturelles. Détruire la nature, c'est détruire la matrice de vie qui assure le progrès humain sur Terre. Il est temps que l'humanité cesse de saper son propre avenir.

III. Enjeux

A. Transformer notre relation avec la nature

1. Enrayer la perte de biodiversité et restaurer les écosystèmes

8. Des écosystèmes en bonne santé sont essentiels pour l'humanité. En effet, ils procurent les systèmes d'entretien de la vie dont dépendent la survie et le bien-être humains. Les tendances actuelles de la perte de biodiversité et de la destruction d'écosystèmes imposent d'agir de toute urgence et de chercher à mieux comprendre les impacts et les dépendances des êtres humains, ainsi que les risques associés au déclin des bienfaits apportés par la nature aux populations et aux économies. Les avantages, les coûts et les risques associés aux changements environnementaux sont répartis de manière inégale au sein des pays et entre eux.

2. Atténuer les changements climatiques et s'y adapter afin de lutter contre leurs effets

9. La planète se dirige vers une augmentation de température de près de 3 °C au cours de ce siècle, ce qui est bien au-delà de l'objectif fixé par l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement global à un niveau bien inférieur à 2 °C et, de préférence, à un maximum de 1,5 °C². L'empreinte des comportements

² Programme des Nations Unies pour l'environnement, Rapport de 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : *The Heat Is On : A World of Climate Promises Not Yet Delivered* (Nairobi, 2021).

de consommation actuels est très inégale : les 10 % les plus riches génèrent près de 50 % des émissions totales de carbone, tandis que les 50 % les plus pauvres en génèrent moins de 7 %³.

10. Il reste des défis majeurs à relever, tels que la fixation d'un prix juste et efficace pour les émissions de carbone, le renforcement de l'ambition et de l'efficacité des efforts d'atténuation, notamment par le déploiement de technologies propres respectueuses de l'environnement et par l'intensification de l'appui fourni à travers le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets.

11. Il est largement reconnu que l'entretien de la santé des écosystèmes et la préservation de la nature offrent des possibilités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Le recours accru aux approches écosystémiques et aux solutions fondées sur la nature peut renforcer la résilience, réduire la vulnérabilité et permettre le stockage et la séquestration de carbone, ce qui offre de multiples avantages et appuie les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est impératif de tenir compte des droits et opinions des populations autochtones et des communautés locales lors de l'élaboration des politiques foncières et des changements d'affectation des terres. Bien que le Pacte de Glasgow pour le climat⁴ renforce les ambitions en matière d'adaptation aux changements climatiques, les efforts actuels restent insuffisants. Des financements supplémentaires, des capacités renforcées et des actions concrètes sont nécessaires pour combler l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation⁵.

3. Nouvelles mesures en matière de progression vers un développement durable

12. Les gouvernements et les institutions internationales peuvent mettre en œuvre de nouvelles mesures qui encouragent les pratiques commerciales, économiques et financières favorisant le développement durable. Dans le contexte de ces mesures, l'environnement est reconnu comme la base de l'économie, sa préservation est au cœur du développement et de la planification et les réglementations sont renforcées pour restaurer le capital naturel. Dans le cadre d'approches telles que la comptabilité environnementale globale, la biodiversité et les services écosystémiques sont considérés comme des actifs et pris en compte avec d'autres indicateurs, tel que le PIB. La comptabilité environnementale globale, la comptabilité carbone et la prise en considération des vulnérabilités multidimensionnelles peuvent servir à établir des mesures innovantes pour promouvoir la durabilité dans les entreprises, notamment à travers le recours à des mesures incitatives.

B. Produire et consommer de manière durable et lutter contre la pollution

1. Parvenir à une production et une consommation durables

13. Les modes de consommation et de production non durables accentuent les changements climatiques et la perte de biodiversité, provoquent une pollution et un gaspillage généralisés et entraînent une répartition inégale des coûts et des avantages de l'activité économique. Les aspects régénératifs et réparateurs de la consommation et de la production durables ont longtemps été ignorés dans les cadres d'action nationaux et les pratiques commerciales alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pression exercée sur les écosystèmes et l'augmentation des effets positifs. Il est urgent d'accélérer les efforts visant à mettre en place des pratiques durables de consommation, de production de biens de consommation, de production d'énergie, et d'extraction et d'utilisation des ressources, ainsi qu'à faire du commerce une force au service du bien.

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Rapport de 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions (Nairobi, 2020).

⁴ Décision 1/CP.26 de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, également connue sous le nom de Pacte de Glasgow pour le climat (texte compris dans le rapport de la session, disponible en anglais à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2021_12_adv.pdf).

⁵ Programme des Nations unies pour l'environnement, Rapport de 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation : *The Gathering Storm: Adapting to Climate Change in a Post-Pandemic World* (Nairobi, 2021).

2. Lutter contre la pollution plastique et chimique

14. Les plastiques et les produits chimiques sont couramment utilisés dans la quasi-totalité des secteurs de la société et offrent des avantages considérables dans des domaines allant de la médecine et de l'agriculture aux biens de consommation, aux technologies non polluantes et à l'atténuation de la pauvreté. Leur gestion responsable est essentielle si on veut éviter les risques pour la santé humaine et les écosystèmes et des coûts économiques majeurs. Un instrument juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique constituerait une étape clef dans la lutte contre la pollution plastique et chimique⁶. Le renforcement des cadres juridiques et des capacités institutionnelles, notamment la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, tout en proposant des mesures incitatives pour l'innovation et la collaboration, constitue un élément essentiel de cette transition.

3. Systèmes alimentaires durables

15. Les systèmes alimentaires sont un des principaux moteurs des changements dans l'utilisation des terres et de l'eau qui conduisent à un appauvrissement de la biodiversité. Ils sont également affectés par cette perte de biodiversité et les changements climatiques. Les interventions visant à mettre en place une production et une consommation alimentaires durables peuvent offrir de multiples avantages concomitants pour la santé de la population humaine et de la planète et améliorer les emplois et les moyens de subsistance. Les gouvernements, les entreprises et les consommateurs peuvent améliorer le choix des cultures, les méthodes de production, les systèmes de distribution alimentaire et les méthodes de lutte contre les pertes et le gaspillage de nourriture, autant de mesures susceptibles d'augmenter la résilience des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Lors de la mise en œuvre des réformes visant à augmenter la durabilité des systèmes alimentaires, il est essentiel de comprendre et de traiter les questions qui touchent les communautés autochtones et locales, notamment celles du respect des droits, de l'occupation des terres et du respect et de la protection des connaissances traditionnelles.

C. Justice, inclusion et équité intergénérationnelle

1. Justice environnementale et sociale, égalité des sexes et responsabilité

16. Pour mener une action synergique sur les questions clefs que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution et la justice environnementale, il conviendra d'opérer des changements en profondeur qui garantiront une réorganisation fondamentale, à l'échelle du système, des technologies, de l'économie et de la société. Il conviendra de transformer les valeurs et les paradigmes ainsi que les buts et les principes. La résolution 48/13, récemment adoptée par le Conseil des droits de l'homme, reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable et peut créer la dynamique propre à aider les gouvernements, les législateurs, les juridictions et les organisations citoyennes du monde entier à agir pour que le droit à un environnement sain pour toutes et tous soit respecté, protégé et réalisé.

17. La réalisation des droits humains, y compris le droit à une participation significative et informée, et celle de l'égalité des sexes, offre un pouvoir d'action aux individus et aux populations en situation de vulnérabilité et est essentielle pour concevoir des actions justes, inclusives et efficaces visant à utiliser, conserver et restaurer la nature de manière durable. Une mise en œuvre des objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité qui tienne compte des questions de genre est essentielle pour le développement durable. Le droit international des droits de l'homme et le droit international de l'environnement établissent également un cadre de responsabilité clair pour les violations des droits de l'homme et de l'environnement.

⁶ Voir la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » (UNEP/EA.5/Res.14).

18. Le système judiciaire et les mesures de lutte contre la corruption se rapportant aux crimes contre l'environnement représentent des éléments essentiels des solutions intégrées pour la protection de la biodiversité. La mise en œuvre universelle des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui énoncent les obligations et les responsabilités incombant aux États et aux entreprises en matière de droits humains, est un élément central du cadre relatif aux droits. La mise en œuvre efficace de ces principes, notamment par l'application du devoir de diligence en matière de droits humains, permettrait de protéger l'environnement et les personnes qui en dépendent et de garantir l'accès à la justice et à des recours utiles en cas de préjudice.

2. Transition juste vers des systèmes socioéconomiques durables

19. La transition vers des systèmes socioéconomiques durables causera des perturbations et, par conséquent, il sera nécessaire de mettre en place des filets de sécurité pour les travailleurs afin de faire face aux tensions sociales et d'éviter le rejet ou le report d'actions urgentes. Il est indispensable de s'attaquer aux questions clés de la diversité, de l'équité et de l'inclusion afin d'éradiquer la pauvreté et de garantir l'égalité et l'autonomisation des femmes. Par exemple, le financement des approches écosystémiques, des solutions fondées sur la nature et de l'adaptation devrait être lié à l'application de conditions de travail équitables, à l'égalité des sexes et à la création d'emplois décents. La révision de nos modèles économiques et de nos institutions devrait favoriser une transition juste, appuyer l'élimination progressive des industries polluantes et promouvoir la collaboration mondiale.

3. Équité intergénérationnelle

20. Les actions entreprises par les personnes aujourd'hui sont souvent le résultat de systèmes hérités et peuvent elles-mêmes se répercuter sur plusieurs générations, créant ainsi des modèles et des trajectoires pour l'avenir. Les modèles démographiques, d'équité et d'égalité de notre génération influenceront la future relation de l'humanité avec la nature et les droits des générations futures. L'équité intergénérationnelle est au cœur du développement durable et permettra à chaque génération d'agir de manière responsable et de reconnaître qu'elle partage la planète avec les autres générations, passées et futures.

4. La science, l'éducation et la culture au service de la solidarité et de la collaboration

21. Les différents groupes composant la société interagissent avec la nature et lui accordent de la valeur de diverses manières ; cette interaction peut être mieux reflétée dans les politiques et les actions. L'éthique et la philosophie de l'environnement des populations autochtones peuvent être intégrées dans les approches occidentales dans l'ensemble du système éducatif⁷. Cela pourrait renforcer la solidarité et l'action collective entre les différents groupes de parties prenantes. L'accès universel à la science, à l'éducation et à la culture et le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie et de la formation à la bonne intendance de l'environnement et aux compétences connexes, notamment pour les femmes et les filles, les populations autochtones et les communautés locales, constituent une voie à long terme vers la transformation des interactions humaines avec la nature, et garantissent dans le même temps l'intégrité de tous les écosystèmes.

22. Si nous voulons améliorer la santé de la biosphère et réduire la pression exercée par l'humanité et ses besoins, il faudra procéder à des changements à grande échelle au cours des 10 prochaines années et atteindre des niveaux historiques de respect des engagements et des ambitions grâce à des actions coordonnées et une réelle volonté politique. Il convient de reconnaître la véritable valeur de la nature pour créer de la résilience, lutter contre les inégalités et assurer la prospérité, le respect des droits et la dignité pour toutes et tous, pour les générations actuelles et futures.

⁷ W. Kelbessa, « *Environmental ethics and policy* », contribution au recueil à paraître *Reimagining the Human-Environment Relationship: A Global Policy Reflection on Alternative Paradigms for Our Collective Well-Being in Support of Stockholm+50* (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre de recherche sur les politiques, avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international du Canada).

IV. Messages clefs et mesures urgentes recommandées

Message 1. Une planète saine constitue le fondement du progrès social et économique, du bien-être et de la résilience, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement durable.

a) Il est urgent d'agir au niveau collectif et individuel pour s'adapter à un environnement changeant et garantir une planète saine et prospère pour toutes et tous. Le maintien du statu quo fait peser de graves menaces sur notre bien-être, notre prospérité et notre avenir. La crise planétaire est déjà une crise humanitaire et requiert de nouveaux mécanismes pour faire face efficacement aux urgences, aux catastrophes et aux guerres liées aux changements climatiques ;

b) Afin d'agir rapidement, il convient d'établir des conditions favorables et des politiques nationales qui encouragent la mise en œuvre de solutions globales et intégrées pour lutter contre les changements climatiques, inverser l'appauvrissement de la biodiversité et prévenir la pollution. L'utilisation d'approches basées sur les droits permet de lier les systèmes socioéconomiques avec la triple crise planétaire et d'aborder la responsabilité et l'équité intergénérationnelles ;

c) De nouvelles mesures en matière de progression vers un développement durable devraient éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions afin de refléter les différentes composantes du développement durable et d'appuyer les approches globales qui valorisent véritablement la nature ;

d) La réduction des risques de catastrophes, la restauration des écosystèmes et l'adaptation efficace aux changements climatiques doivent être renforcées à tous les niveaux, notamment par une gestion intégrée des risques et des investissements dans les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature. La tarification du carbone, la taxation et la réforme des subventions en faveur des combustibles fossiles sont des outils essentiels contribuant à ce que les pays puissent mobiliser davantage de financements de l'action climatique afin de faire face aux défis que représentent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ;

e) L'ampleur des mesures à prendre exige que l'ensemble des financements, nationaux et internationaux, provenant de sources publiques, privées et philanthropiques, aient comme objectif de réduire considérablement les émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et de l'agriculture, d'inverser l'appauvrissement de la biodiversité et de prévenir la pollution. Il convient d'augmenter le nombre de pays et d'organisations qui ont pleinement privilégié les financements consacrés à la transition vers une énergie propre, ce qui stimulera la contribution du secteur privé. Les signataires s'efforcent de mettre fin, d'ici à la fin de l'année 2022, à tout nouveau financement public international direct en faveur des combustibles fossiles non exploités.

Message 2. Un multilatéralisme efficace et juste permet la mise en œuvre des engagements existants, obtenus par le consensus, qui reflètent les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

a) Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, comptent parmi les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et d'autres catastrophes, qui les touchent de manière disproportionnée. Il est urgent de simplifier et d'accélérer les procédures existantes pour garantir l'accès au financement des projets climatiques afin de permettre aux pays en développement et aux pays à revenu intermédiaire de faire face à leurs propres défis. L'accès aux financements, à la technologie et aux connaissances techniques est particulièrement vital pour les pays les plus vulnérables aux changements climatiques et devrait être fortement augmenté au-delà des niveaux actuels ;

b) L'appui à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets doit être assuré de manière équilibrée par un financement durable, prévisible et innovant. L'engagement pris par les pays développés de verser 100 milliards de dollars par an pour financer l'action climatique d'ici 2020 afin d'appuyer les pays en développement n'a pas été respecté et doit l'être de toute urgence. Les engagements renforcés en matière de financement annuel de l'action climatique devraient contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment à travers le nouvel objectif quantifié collectivement pour le financement de l'action climatique, qui sera fixé en 2024. Le financement à des conditions de faveur

devrait être considérablement augmenté et le financement de l'action climatique ne devrait pas être une source de dette extérieure supplémentaire pour les pays en développement ;

c) La science, l'éducation, le partage des connaissances et le transfert de technologies sont essentiels pour assurer l'efficacité de l'action climatique, de la restauration des écosystèmes et de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que pour lutter contre la pollution. Il convient d'intensifier les efforts de collaboration à tous les niveaux pour appuyer la sensibilisation et les capacités institutionnelles, y compris dans des approches telles que la gestion intégrée des risques, l'adaptation, la prévention et l'action anticipée.

Message 3. Respecter le droit à un environnement propre, sain et durable peut accélérer le développement durable, l'élimination de la pauvreté, l'inclusion et l'égalité des sexes. Le renforcement des capacités liées à l'état de droit en matière d'environnement permet la réalisation des droits humains.

a) L'équité intergénérationnelle joue un rôle crucial s'agissant de la refonte de la gouvernance de l'environnement dans le contexte de la triple crise planétaire et en tant qu'élément de l'état de droit en matière d'environnement. La construction d'un monde juste et équitable est au cœur des objectifs de développement durable ;

b) Il convient de permettre la participation réelle et significative des populations autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes à tous les niveaux de la prise de décision. Les rôles, les responsabilités et les droits des populations autochtones et des communautés locales, y compris leurs droits de propriété intellectuelle, doivent être reconnus et leurs connaissances exploitées, tandis que les cadres d'éducation formelle et informelle devraient permettre aux citoyens de prendre conscience de l'urgence de l'action climatique et de changer les choses dans leur communauté ;

c) Il convient d'accélérer la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et de renforcer la capacité des pays du Sud à faire respecter efficacement l'état de droit en matière d'environnement et à mettre en place des cadres de suivi et des dispositifs d'application du principe de responsabilité pour mesurer les progrès accomplis ;

d) Il convient de s'attaquer aux crimes contre l'environnement qui entraînent une perte de biodiversité et privent les communautés et les gouvernements de revenus futurs et de possibilités de développement. Des réponses renforcées et concertées en matière d'application de la loi peuvent permettre de lutter contre la criminalité environnementale, contribuant ainsi à améliorer les moyens de subsistance et la sécurité et à restaurer la vie sauvage et les écosystèmes.

Message 4. Les approches intégrées et conjointes peuvent accélérer la mise en place d'une action climatique efficace, la restauration des écosystèmes, la prévention de la pollution et la réduction des risques de catastrophe.

a) L'action coordonnée dans le cadre de l'objectif de développement durable 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) peut accélérer la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables et améliorer l'utilisation efficace des ressources, la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et les modèles de production régénératifs. Les efforts menés dans les secteurs public et privé doivent être harmonisés, en encourageant le partage des connaissances et la collaboration mondiale à une échelle sans précédent ;

b) Dans le prolongement de la résolution 5/11 récemment adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur le renforcement de l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables, il convient d'établir des dialogues multilatéraux et multipartites inclusifs sur les moyens de parvenir à une consommation et une production durables, y compris par des initiatives ayant trait à l'efficacité des ressources et à l'économie circulaire ;

c) Des efforts sont nécessaires pour éliminer les subventions agricoles néfastes pour l'environnement et pour promouvoir des politiques en faveur de systèmes alimentaires durables. La collaboration multilatérale et multipartite peut faciliter l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et nutritive, tandis que les acteurs étatiques et non étatiques investissent dans la transition vers une agriculture régénérative, qui représente une possibilité économique d'atteindre ensemble les objectifs en matière de climat, de biodiversité et de pollution ;

d) Des efforts sont également nécessaires pour accélérer la mise en place d'une production et d'une consommation durables par un renforcement des normes de suffisance, une transition de la vente de biens à la vente de fonctions, l'établissement de normes de durabilité plus strictes et la promotion de politiques et d'investissements favorisant l'emploi décent et le partage des connaissances afin d'encourager les efforts visant à « réparer, réutiliser et recycler ».
